



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-08-2026 /

Dossier complet le : 05-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022016/KK P

1 Intitulé du projet

Le camping « Les Galets de la Molliere », situe a Cayeux-sur-Mer, a ete cree en 1976. Dans le cadre d'un projet de reamenagement, l'espace aquatique fera l'objet d'une rehabilitation.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CARAVANING DU ROYON

Raison sociale

CARAVANING DU ROYON

N° SIRET

30712956900033

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

HUBLE

☒ Monsieur

Prénom(s)

MARC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le camping implante a Cayeux-sur-Mer a été créé en 1976 et compte aujourd'hui 194 emplacements dédiés aux mobil-homes. Le projet a pour objet le réaménagement de l'espace aquatique du camping. Les travaux comprennent la construction de deux nouveaux bâtiments, la création d'une nouvelle piscine ainsi que l'installation d'un nouveau toboggan. Un premier bâtiment sera implanté en extension du local technique existant. Il permettra l'accès à la nouvelle piscine via un pédiluve et intégrera un local technique destiné à accueillir les équipements de fonctionnement de la nouvelle piscine et du nouveau toboggan. L'accès à la piscine existante sera désormais assuré depuis la nouvelle piscine. Un second bâtiment, implanté dans la continuité du pôle aquatique, accueillera un poolhouse d'une surface d'environ 172 m². Le projet prévoit également une modification de l'organisation des circulations internes du camping, consécutive à la suppression d'une voirie. Les nouveaux bâtiments seront raccordés aux réseaux communaux existants (électricité, AEP, EU et EP). Le projet n'entraînera aucune augmentation de la capacité d'accueil du camping, qui demeurera fixée à 194 emplacements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à réaménager l'espace aquatique du camping et à créer un poolhouse destiné à compléter les équipements existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A la suite de la demolition des sanitaires existants, un nouveau batiment dedie aux activites de l'espace aquatique sera construit. Un second batiment, implante dans le prolongement du pole aquatique, accueillera un poolhouse. Celui-ci sera accole au batiment existant a usage de bar-restaurant. Une pergola en bois assurera la liaison entre les deux constructions. Le projet prevoit egalement un renforcement de la vegetalisation du camping, ainsi que la creation d'un cheminement pieton. Par ailleurs, l'organisation des circulations internes sera reamenagee a la suite de la modification de la voirie. Une premiere voie permettra l'acces aux mobil-homes depuis l'entree du camping, tandis qu'une seconde sera dediee a la sortie des vehicules. Les nouveaux batiments seront raccordes aux reseaux existants d'alimentation en eau potable (AEP) et de collecte des eaux usees (EU). Les eaux pluviales seront integralement gerees a la parcelle par infiltration. Enfin, le projet n'entrainera aucune augmentation de la capacite d'accueil du camping, qui demeurera inchangee.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les aménagements projetés seront réalisés au sein de l'emprise du camping existant. A ce jour, le camping dispose de trois accès, permettant l'entrée et la sortie des véhicules. Dans le cadre du projet de reamenagement, l'un de ces accès sera supprimer. Les deux accès conserves permettront respectivement l'acces aux mobil-homes et la sortie du camping, afin d'optimiser l'organisation des circulations internes. Sans objet pour le demantelement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a un permis d'aménager. Un permis de demolition a egalement ete depose, et l'accord a ete obtenu le 19/12/2023 (n°PD 0 80 182 23 M 0004).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nouvelle piscine couverte Nouveau bâtiment 1 Terrasse Nouveau bâtiment 2 "poolhouse"	(138,02, m²) (151,24, m²) (201,33, m²) (171,70, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le camping "Les Galets de la Molliere", implante a Cayeux-sur-Mer, a ete cree en 1976 et compte aujourd'hui 194 emplacements dedies a l'accueil de mobil-homes. Le site accueille ainsi des activites touristiques depuis pres de vingt ans et son insertion dans son environnement est etablie. Le projet consiste a reamenager le pole aquatique existant. A ce titre, il prevoit la construction d'un nouveau batiment dedie aux activites de l'espace aquatique, la creation d'une nouvelle piscine et d'un toboggan, ainsi que la realisation d'un second batiment a usage de poolhouse.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le camping "Les Galets de la Molliere" est localise dans une ZNIEFF de type II "Plaine Maritime Picarde" (220320035). Une ZNIEFF de type I est situee a environ 60 m au Nord du camping, il s'agit de la ZNIEFF "Levees de galets entre Cayeux-sur-Mer et la Pointe du Hourdel, dunes de Brighton et du Hourdel" (220004976).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Cayeux-sur-Mer est localisee en bord de mer, et au sein du territoire du Syndicat mixte "Baie de Somme - Grand Littoral Picard".
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le camping "Les Galets de la Molliere" est localise dans l'emprise du Parc Naturel Regional "Baie de Somme-Picardie Maritime" cree en 2020, soit posterieurement a la creation du camping.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Somme - 4eme echeance - a ete approuve par arrete le 30 mai 2024. Selon la carte du bruit strategique 4 disponible sur le site de la prefecture, le camping n'est pas situe dans un secteur ou les niveaux sonores sont significatifs et releves par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est situe a environ 3,3 km au Nord, il s'agit du Canot de sauvetage Benoit Champy, sur la commune de Cayeux-sur-Mer (inscrit depuis le 21/05/1992).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Le projet sera realise sur des surfaces deja amenees et/ou impermeabilisees du camping existant.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsible (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le camping "Les Galets de La Molliere" est localise dans l'emprise du PPR des Bas Champs du Sud de la Baie de Somme, dans la zone reglementee S1. La date de creation du camping est anterieure a la date d'approbation
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	Le PPR a ete approuve par arrete prefectoral le 20 mars 2017.
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Un site BASIAS est reference au Sud-Ouest du camping, a environ 3 km.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre de protection le plus proche est localise a environ 8,6 km au Sud-Est du camping.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le camping est situe dans l'emprise du site inscrit "Le littoral Picard".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situe a environ 55 m au Nord-Ouest du camping. Il s'agit de la ZSC " Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)". Cette ZSC est incluse dans la ZPS "Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe "Pointe du Hourdel et Cap hornu" est localise au Nord de la voirie de desserte du camping.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le pole aquatique sera localise a environ 0,25 m en-dessous du terrain naturel (cote a 7,43 m NGF au niveau de la nouvelle piscine) D'apres les informations transmises par la maitrise d'oeuvre aucune operation de pompage n'est projetee dans le cadre des aménagements, qui seront superficiels.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'entraine pas de modification previsible des masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terres vegetales seront decapees, et des decaissements superficiels seront effectues selon les profils, et les besoins du projet. Ces terres seront, soit evacuees vers des filieres adaptees, soit reutilisees in situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☐	☐ ☒	Dans le cadre du projet, des materiaux seront apportees pour la rehabilitation et la construction des batiments, le revetement du nouveau chemin pieton, la creation de la piscine et la mise en place de la terrasse en bois. Les materiaux proviendront de fournisseurs specialises.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les aménagements menés dans l'emprise du camping existant font l'objet d'un permis d'aménager soumis à l'évaluation et, à l'approbation, des gestionnaires de réseaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les aménagements projetés seront réalisés dans l'enceinte existante du camping "Les Galets de La Mollière", au droit de surfaces déjà aménagées ou imperméabilisées. Aucun impact sur des surfaces naturelles ou, sur les continuités écologiques locales, n'est donc envisagé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 55 m au Nord-Ouest du camping. Il s'agit de la ZSC "Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)" qui regroupe des habitats marins, dunaires et humides. Aucun de ces habitats n'est présent sur les emprises concernées par le projet, celles-ci étant déjà aménagées ou imperméabilisées à l'intérieur de l'enceinte du camping existant.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les aménagements projetés seront réalisés dans l'enceinte existante du camping "Les Galets de La Mollière", au droit de surfaces déjà aménagées ou imperméabilisées. Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes n'est envisagée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le camping "Les Galets de La Mollière" est localisé dans l'emprise du PPR des Bas Champs du Sud de la Baie de Somme, dans la zone réglementée S1. La date de création du camping est antérieure à la date d'approbation du PPR. Les modifications projetées respectent le règlement de la zone S1 dans la mesure où elles interviennent pour une restructuration et une modernisation du camping "Les Galets de La Mollière".
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La capacite du camping n'etant pas augmentee, aucun trafic supplementaire n'est projete par rapport a l'etat actuel.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Un camping genere naturellement des nuisances sonores a ses abords immediats. La capacite d'accueil du site n'etant pas modifiee, aucune augmentation des emissions sonores n'est a prevoir
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	De par la presence d'engins, la phase travaux entrainera des vibrations. Rappelons que cette phase est temporaire, limitee dans le temps et, se deroulera en basse saison
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des eclairages seront installes sur le site pour des raisons de securite.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, les engins genereront des emissions contribuant aux emissions globales de gaz a effet de serre. Cette contribution reste toutefois faible etant donne qu'il s'agit d'un chantier temporaire, et de faible envergure. Les vehicules a moteur participeront indeniablement a la pollution atmospherique, neanmoins ils seront tenus de respecter la reglementation en vigueur.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun rejet liquide n'est projete.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les nouveaux batiments seront raccordes au reseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pendant la phase de travaux, les dechets seront tries et envoyes vers les filieres de traitement adaptees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les modifications projetees seront realisees sur des surfaces deja vouees aux activites du camping.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La restructuration de l'espace aquatique consiste en la construction de nouveaux bâtiments, d'une piscine couverte, d'un toboggan, d'une terrasse en bois et d'autres aménagements associés (cheminements piétons, restructuration des bâtiments existants). Les eaux pluviales issues de ces nouvelles constructions seront gérées à la parcelle par infiltration avec la mise en place de puits d'infiltration.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour rappel, le camping "Les Galets de la Mollière", implanté à Cayeux-sur-Mer, a été créé en 1976 et compte aujourd'hui 194 emplacements dédiés à l'accueil de mobil-homes. Le site accueille ainsi une activité touristique depuis près de vingt ans et s'inscrit dans un secteur déjà anthropisé. Le projet de réhabilitation du pôle aquatique sera réalisé au sein de l'emprise actuelle du camping, sur des surfaces déjà dédiées aux activités touristiques et actuellement aménagées ou imperméabilisées. Par conséquent, le projet n'entraînera aucune consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. En phase de travaux, des mesures visant à prévenir tout risque de pollution seront mises en œuvre, notamment le maintien de la propreté du chantier, l'entretien des engins en dehors du site, le stockage des produits liquides sur dispositifs de rétention, la surveillance régulière du chantier ainsi que la mise à disposition de kits antipollution. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 55 m au Nord-Ouest de l'emprise du projet. Il s'agit de la ZSC "Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)", qui comprend principalement des habitats marins, dunaires et humides. Les emprises du projet étant intégralement localisées au sein du camping existant, sur des surfaces déjà aménagées ou imperméabilisées, aucun de ces habitats n'est concerné par les travaux. En conséquence, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne paraît pas nécessaire au regard des éléments suivants : - Le camping "Les Galets de la Mollière", implanté à Cayeux-sur-Mer depuis près de vingt ans, constitue une activité touristique existante dont l'emprise est déjà aménagée et anthropisée ; - Les aménagements projetés concernent exclusivement des surfaces déjà destinées aux activités touristiques, aménagées et/ou imperméabilisées, sans consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers - Les travaux seront réalisés en basse saison et s'accompagneront de mesures destinées à prévenir et à limiter les incidences temporaires liées au chantier.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

EMERY-ALLART

Prénom

Lea

Qualité du signataire

Mandataire

À

Amiens

Fait le

05-08-2026



Signature du (des) demandeur(s)